CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2021 à 18h15 COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-et-un le 12 mars à 18h15, le conseil municipal convoqué le 01/03/2021 s'est réuni à la mairie, sous la présidence d'Alain FRIGIOTTI, Maire

<u>Sont présents</u>: Mesdames et Messieurs FRIGIOTTI Alain, LEFEVRE Guillaume, DARTOIS Corinne, CHAUTARD Jacqueline, COQUEREL Sandrine, DEBRAY Corinne, DUBOS Philippe, DUPONT Alexandre, DUVAL François, FRANCHI Grégory, GUEGAN-COMBES Audrey, LACOFFE Laurent

Absents excusés: DALKA Jean-Marc (pouvoir A. FRIGIOTTI), PLENARD Eric (pouvoir G. LEFEVRE) FIEVET Steeve,

Secrétaire de séance : Guillaume LEFEVRE

Vote des taxes 2021

La DDFIP nous informe que la délibération n°482 du 29 01 21 concernant les taxes est illégale au vu de la réforme de la taxe d'habitation entrée en vigueur cette année. Devenu un impôt d'état, à ce titre, les collectivités ne perçoivent plus à compter de cette année le produit afférent à la TH sur les résidences principales. La perte est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie à leur profit. Cela se traduit par l'addition du taux départemental à celui des communes;

Le conseil municipal après avoir délibéré vote les taxes pour l'année 2021 :

- TFB: 44.40 % (soit taxe communal = 22.86 % + taxe départementale = 21.54 %)

- TFNB: 35.65 %

Pour : 14 | Abs : 0 | Contre : 0

et annule la délibération n°482

Investissements

Le conseil municipal après avoir délibéré

- décide l'achat d'un four 7 niveaux à convection pour la cantine scolaire (marque GIORIK) chez LANEF dont le montant s'élève à 4 661.33 € TTC. Cette dépense sera inscrite au BP 2021 cpte 2184 op 317.

Pour : 14	Abs: 0	Contre: 0
-----------	--------	-----------

- décide l'achat de 30 tablettes numériques pour l'école (fournisseur : EASYTIS) : 10 696 € subventionné par l'éducation nationale à hauteur de 70 %

Pour : 14	Abs: 0	Contre: 0
-----------	--------	-----------

Vote du Budget 2021

Le conseil municipal vote le budget 2021 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 088 244.34 € et en déséquilibre d'investissement soit, en dépenses : 135 493.00 € et en recettes : 293 846.04 €.

Pour : 14	Abs: 0	Contre: 0
-----------	--------	-----------

Adhésion de la CCVT au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance en date du 23 février 2021, a délibéré à l'unanimité afin d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) et a adopté les statuts joints en annexe de la présente délibération.

En application de l'article L.5214-27 du C.G.C.T., Monsieur le Maire propose d'autoriser Monsieur le Président de la CCVT à adhérer au SMTCO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord à la CCVT afin que celle-ci adhère au SMTCO (cf. statuts joints).

Pour : 14	Abs : 0	Contre: 0

Questions diverses

Néant.